



F.Mv./

ORDONNANCE N° 41/121 DU 25
AOUT 1955 FIXANT LES PRIX MINIMA
D'ACHAT A L'INDIGENE DE DU CAFE PAR-
CHE.

Pour le Vice-Gouverneur
Général Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Le Commissaire Provincial,

Vu la loi du 21 août 1925
sur le Gouvernement du Ruanda-
Urundi;

Vu l'arrêté royal du 11
janvier 1926 qui pourvoit à l'exé-
cution de cette loi;

Vu l'ordonnance législative
n° 92/A.2. du 3 mars 1941 sur les
prix payés à l'indigène pour le
café du Ruanda-Urundi et l'achat
des stocks invendus;

Vu l'ordonnance législative
n° 41/222 du 17 juin 1948 relative
à la production, au commerce,
à la détention et à la transfor-
mation des produits végétaux,
d'élevage, de chasse et de pêche;

Revu les ordonnances n° 41/
54 du 3 mai 1955, n° 41/63 du 13
mai 1955, n° 41/120 du 17 août
1955 et n° 41/117 du 6 août 1955
fixant les prix minima d'achat à
l'indigène du café parche;

Ordonne :

Article 1.

Tous les prix figurant à
l'article premier des ordonnances
n° 41/54 du 3 mai 1955 et n° 41/
63 du 13 mai 1955 et n° 41/120 du
17 août 1955, fixant les prix
minima d'achat à l'indigène du
café parche, sont augmentés de cinq
francs septante cinq centimes.

ORDONNANTIE Nr 41/121 VAN 25
AUGUSTUS 1955 TOT VASTSTELLING VAN
DE MINIMUMAANKOOPPRIJZEN VAN DE
ONGEDOPTTE KOFFIE AAN DE INLANDER.

Voor de Vice-Gouverneur Gene-
raal, Gouverneur van Ruanda-Urundi,
de Provinciaal Commissaris,

Gelet op de wet van 21
Augustus 1925 op het Beheer van
Ruanda-Urundi;

Gelet op het koninklijk
besluit van 11 Januari 1926 dat
in de uitvoering van deze wet
voorziet;

Gelet op de wetgevende ordon-
nantie nr 92/F.2. van 3 Maart 1941
betreffende de prijzen betaald aan
de inlander voor Ruanda-Urundi kof-
fie en de aankoop van de onver-
kochte voorraden;

Gelet op de wetgevende ordon-
nantie Nr 41/222 van 17 Juni 1948
betreffende de voortbrengst, de
handel, het bezit en de omvorming
van plantaardige-, veeteelt-,
jacht-, en visserijproducten;

Herzien de ordonnantie nr
41/54 van 3 Mei 1955, nr 41/63 van
13 Mei 1955, nr 41/120 van 17
Augustus 1955 en nr 41/117 van 6
Augustus 1955 tot vaststelling van
de minimumaankooprijzen van onge-
dopte koffie aan de inlander;

Beveelt :

Artikel 1.

Alle prijzen voorkomend in
artikel één van de ordonnantiën
nr 41/54 van 3 Mei 1955, nr 41/63
van 13 Mei 1955 en nr 41/120 van
17 Augustus 1955, tot vaststelling
van de minimumaankooprijzen aan
de inlander worden verhoogd met
vijf frank en vijf en zeventig
centiemen.

Article 2.

L'ordonnance n° 41/117 du 6 août 1955, fixant les prix minima d'achat à l'indigène du café parche, est abrogée.

: Artikel 2.

:
: De ordonnantie nr 41/117
: van 6 Augustus 1955 tot vaststel-
: ling van de minimumaankooppryzen
: van ongedopte koffie aan de inlan-
: der wordt ingetrokken.

Article 3.

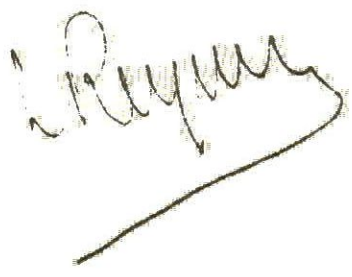
La présente ordonnance entre en vigueur le 25 août 1955.
Usumbura, le 25 août 1955.

: Artikel 3.

:
: Deze ordonnantie treedt
: op 25 Augustus 1955 in werking.
: Usumbura, 25 Augustus 1955.

(sé) WILLAERT,-

Pour copie certifiée conforme
Usumbura, le 25 août 1955.-
Le Chef du Service des Affaires
Economiques du Ruanda-Urundi,
RYMANS, C.L.L.



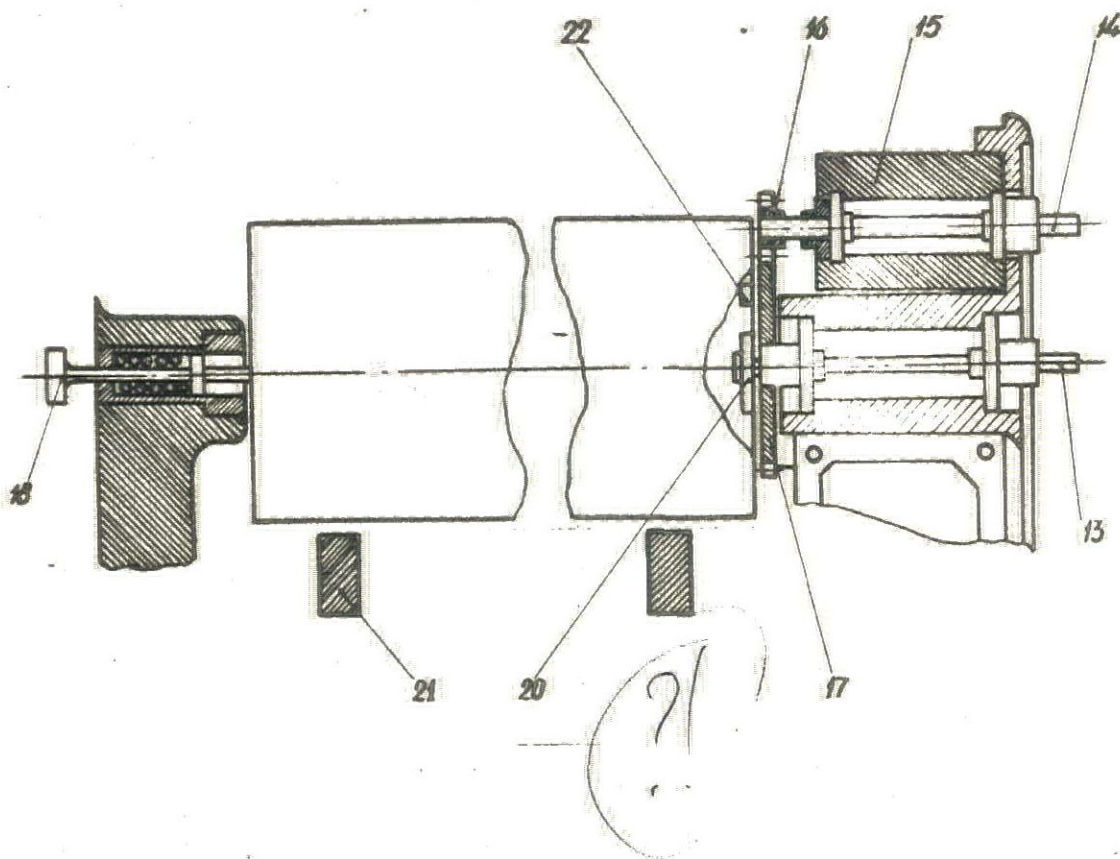


Fig. 3

l'aide d'un engrenage - d'un entraîneur (16) et d'un pignon (17) avec un rapport de multiplication de 1:5. Un tel engrenage des axes et la présence de deux disques de diamètres différents donne la possibilité, lors du déplacement de la roue du flotteur d'un axe à l'autre, d'enregistrer les variations du niveau d'eau à l'échelle de 1:1; 1:2; 1:5; 1:10.

5. Le mécanisme enregistreur de l'appareil comporte un barillet, un mécanisme d'horlogerie fixé dans un corps (7) étanche contre l'humidité, fig.2, un chariot (8) portant la plume à écrire (10) et glissant le long du barillet sur deux tiges de guidage (9), et aussi un cordon en acier fin et souple (11), reliant le mécanisme d'horlogerie avec le chariot. Un bout du cordon est enroulé sur le cylindre (6) du mécanisme d'horlogerie, ensuite le cordon est fixé au chariot (8), et à son bout libre est suspendu le poids (12). Ainsi, le mécanisme, d'horlogerie l'appareil enregistreur "Valdai" fonctionne à partir d'une commande à poids.

La tête de remontoir du mécanisme d'horlogerie possède un jeu de deux barillets amovibles d'un diamètre de 27 mm et 52,4 mm ce qui donne la possibilité de changer l'échelle d'enregistrement du temps.

Tout le mécanisme enregistreur de l'appareil est monté dans un corps coulé (23).

Le couvercle (24), avec une fenêtre vitrée, est doté d'un levier (25) qui le soutient en position ouverte.

Lors de la fermeture, le couvercle est légèrement soulevé, et le bout inférieur du levier avancé sur soi. Le fond du corps est muni à l'extérieur de pattes à trous pour ces boulons, par lesquels l'instrument est fixé au dessus du puits.

Le diagramme du mouvement du niveau de l'eau est tracé par l'appareil enregistreur "Valdai" de façon que l'axe du temps soit disposé dans le sens de l'axe du barillet, et l'axe de l'hauteur du niveau dans le sens perpendiculaire à l'axe du barillet. La construction de l'appareil permet d'effectuer l'enregistrement du niveau à des multiples tours de la roue. Sur la fig. 4a est montré l'enregistrement de l'élévation du niveau de l'eau, au temps que le barillet a tourné autour de l'axe plus que deux fois. L'analyse de cet enregistrement donne une courbe représentée sur la fig. 4a.

III DONNEES TECHNIQUES

6. Limite d'enregistrement de variation du niveau de l'eau 6 m. Echelle d'enregistrement du niveau 1:1, 1:2, 1:5 et 1:10.

Echelle d'enregistrement du temps - 12 mm/heure et 24 mm/heure.

7. Précision du mouvement du mécanisme d'horlogerie:

a) ± 5 min. par 24 heures ou ± 1 mm sur la bande du barillet - à l'échelle d'enregistrement du temps de 12 mm/heure,

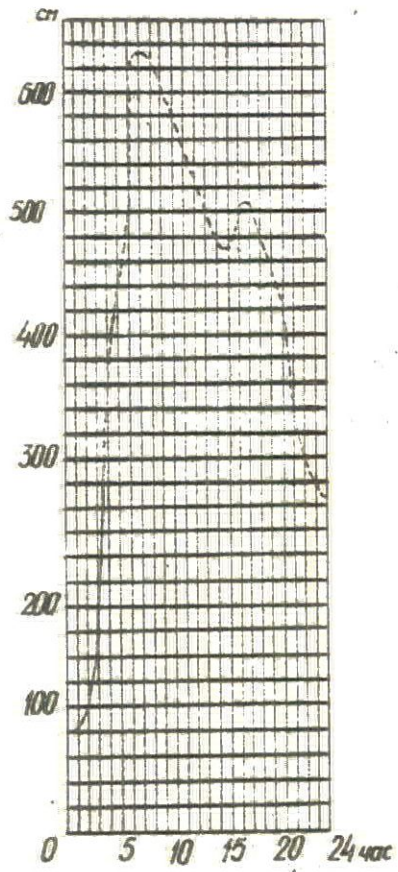
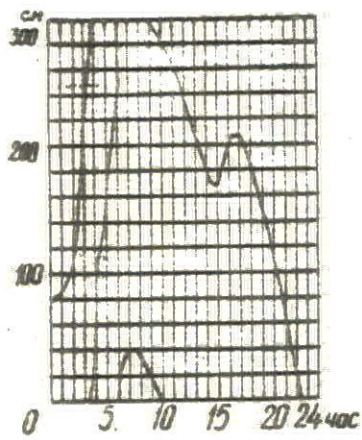


Fig. 4

- b) ± 3 min. par 12 heures ou $\pm 1,2$ mm sur la bande du barillet - à l'échelle d'enregistrement du temps de 24 mm/heure.
8. Le remontoir du mécanisme horlogerie est limité par le mouvement du chariot et est égal à:
- a) 26 heures - à l'échelle d'enregistrement du temps de 12 mm/heure,
- b) 13 heures - à l'échelle d'enregistrement du temps de 24 mm/heure.
9. L'erreur dans la précision de l'enregistrement du niveau d'eau par l'appareil enregistreur ne doit pas dépasser 1 mm de déplacement de la plume sur la bande pour un tour du barillet.
10. Épaisseur du trait de l'enregistrement sur la bande pas plus de 0,3 mm.
11. Le régulateur de la marche du mécanisme d'horlogerie permet d'effectuer son réglage de ± 5 min. par 24 heures.
12. Poids total de l'appareil enregistreur du niveau de l'eau "Valdai" pas plus de 20 kg.
13. Gabarite de l'instrument sans flotteur et poids - 550x265x210 mm.

IV COMPLETEMENT

14. Le complètement de l'appareil enregistreur du niveau de l'eau "Valdai" comprend:

L'appareil enregistreur du niveau de l'eau "Valdai"..... 1 pièce
Le flotteur avec poids 1 pièce
Le fil dans une enveloppe en vnylitha de 8m de long et d'un diamètre de 2 mm 2 pièces
Le contre-poids 1 pièce
Le poids avec ressort du mécanisme d'horlogerie 1 pièce
La griffe de fixation 2 pièces
Le galet de dérivation 1 pièce
Le barillet à l'échelle d'enregistrement du temps de 24 mm/heure 1 pièce
L'encre pour enregistreurs 1 flacon
Un jeu de bandes spéciales ou du papier millimétrique pour 200 mises

Pièces de rechange:

a) plumes..... 2 pièces
b) cable pour le mécanisme d'horlogerie 1 pièce
Certificat d'examen 1 exempl.
Description de l'appareil 1 exempl.

N o t a : Sur commande spécial l'appareil est complété d'un barillet de rechange.

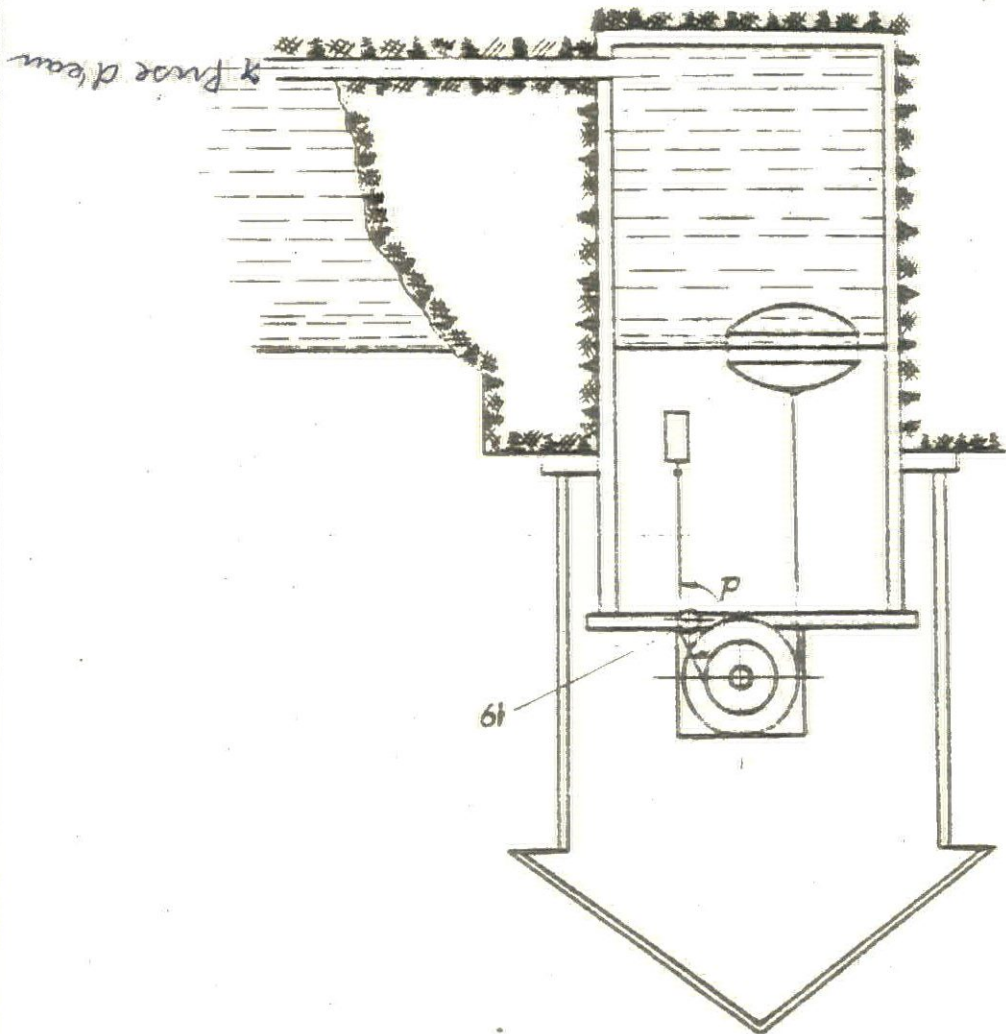
V INDICATIONS CONCERNANT L'EXPLOITATION.

15. A la réception de l'appareil enregistreur du niveau de l'eau "Valdai" il faut vérifier son complètement, conformément au chapitre IV de la présente description.

Avant l'installation de l'appareil il faut soigneusement l'examiner et s'assurer de l'absence de toutes détériorations physiques.

16. L'appareil enregistreur de niveau "Valdai" est installé dans un édifice spécial (cabine) conformément au schéma, présenté sur la fig.5, à la marque dépassante au moins de 0,5 m le niveau de l'eau le plus haut possible à l'endroit de l'installation de l'appareil, et de façon que le flotteur dans toute la gamme de variation du niveau ne touche pas les parois du puits et ne s'approche pas de celles-ci au moins de 10 cm. Le contre-poids du système à flotteur, lors du mouvement du flotteur, ne doit pas toucher celui-ci. Pour assurer cette condition, le fil du système à flotteur étant passé sur le petit disque de la roue du flotteur (c.à d. lors de l'enregistrement du niveau aux échelles 1:1 et 1:5), à proximité de l'appareil enregistreur est monté un galet de dérivation (19), fig.5. Le galet de dérivation doit être installé en veillant à ce que l'angle entre le fil allant depuis la roue du flotteur au galet de dérivation et le tronçon vertical du fil avec poids, ne soit pas moins de 120° . Lors de l'installation du système à flotteur à l'échelle de 1:2 et 1:10, la

FIG. 5



présence du galet de dérivation n'est pas nécessaire.

17. Dans la cabine l'appareil est monté sur des consoles solides en tenant compte d'un accès aisé et de son maniement. Le socle de l'appareil est installé d'après un niveau. Lors de l'installation de l'appareil le système à flotteur est monté en tenant compte de l'amplitude des variations possibles du niveau de l'eau, et le surplus du fil est levé et fixé près le flotteur. Les griffes, joints à l'appareil, permettent de fixer le flotteur et le contre-poids à n'importe quel endroit du fil. Lors de l'exploitation de l'appareil il est recommandé de se servir de l'échelle 1:1 à la valeur des variations du niveau jusqu'à 1 m, de l'échelle 1:2 - aux variations du niveau jusqu'à 2 m, de l'échelle 1:5 - aux variations du niveau jusqu'à 3 m, et de l'échelle 1:10 - aux variations du niveau jusqu'à 6 m.

Pour l'enregistrement des variations du niveau à l'échelle 1:1 et 1:2 la roue du flotteur est mise sur l'axe (13), le flotteur est porté du côté gauche de la roue du flotteur (en regardant l'appareil enregistreur du côté de la roue du flotteur), et l'entraîneur (16) est désengrené avec le pignon (17), ce qu'on obtient par le desserrage de la vis d'arrêt de l'entraîneur et de son déplacement du côté de la roue du flotteur. A ceci, s'il faut obtenir un enregistrement des variations du niveau à l'échelle 1:1, le fil est mis sur le petit disque de la roue du flotteur (d'une circonférence de 300 mm), mais s'il faut obtenir un enregistrement des variations du

niveau à l'échelle 1:2, le fil est mis sur le grand disque de la roue du flotteur (d'une circonférence de 600 mm).

Pour l'enregistrement des variations du niveau à l'échelle 1:5 et 1:10, la roue du flotteur est mise sur l'axe (14), le flotteur est porté du côté droit de la roue du flotteur, mais l'entraîneur (16) est engrené avec le pignon (17). A ceci, s'il faut obtenir un enregistrement des variations du niveau à l'échelle 1:5, le fil est mis sur le petit disque de la roue du flotteur, mais s'il faut obtenir un enregistrement des variations du niveau à l'échelle 1:10, le fil est mis sur le grand disque de la roue du flotteur. Le changement de place du flotteur et du contre-poids, lors du passage du flotteur sur l'axe (13) et (14), s'effectue pour l'obtention de la disposition correcte de la courbe de l'enregistrement du niveau (la constance du sens de l'axe des coordonnées sur la bande à l'enregistrement du niveau aux échelles différentes est conservée).

18. Le changement de l'échelle de l'enregistrement du temps en rapport de la rapidité des variations du niveau de l'eau, est obtenu par l'installation sur la tête de remontoir du mécanisme d'horlogerie - soit d'un petit barillet (diamètre 27 mm), ce qui assure une échelle de 12 mm/heure, soit d'un plus grand barillet (diamètre 52,4 mm) qui assure une échelle de 24 mm/heure. Il faut remplacer la bande et remonter le mécanisme d'horlogerie de l'appareil enregistreur "Valdai" une ou deux fois par 24 heures, en rapport du choix de l'échelle de l'enregistrement de 12mm

heure ou de 24 mm/heure.

Le remplacement des bandes et le remontage du mécanisme d'horlogerie tardifs peuvent amener à l'interruption du fonctionnement de l'appareil enregistreur.

Le remplacement des bandes s'effectue dans l'ordre suivant:

- a) On ouvre le couvercle de l'appareil et, en remarquant le temps au chronomètre, on fait un repère sur la bande avec la plume à l'aide d'une légère rotation du barillet, afin que la plume puisse tracer un trait vertical d'une longueur de 5 à 10 mm environ. Le moment du marquage du repère en heures et minutes s'inscrit sur la bande de l'appareil.
- b) On rabat le support de la plume vers en haut pour qu'elle n'empêche pas le démontage du barillet.
- c) Le centre mobile (18), fig.3, qui sert de support gauche du barillet, est tiré du logement d'appui du barillet et après une petite rotation est fixé sur le protecteur. Ensuite, le barillet par un mouvement à gauche se désengrène avec le disque de l'axe de la roue du flotteur et est tiré de l'appareil.
- d) Par la rotation du levier se trouvant sur l'une des joues du barillet, on libère la griffe et on enlève la bande du barillet.

- e) La bande avec les angles coupés est mise sur le barillet, à ceci l'inscription portée sur la bande "Aubord gauche du barillet" est disposée du côté du levier.
- f) Dans la fente du barillet on introduit les bouts d'une bande neuve et, en tournant le levier, on les serre dans la fente. En effectuant la mise de la bande, il faut assurer le parallélisme des divisions de la bande de deux côtés de la fente et l'adhésion de la bande sur toute la surface du barillet. A cette fin il est recommandé, préalablement, faire plier les bords de la bande, passée dans la fente, à l'endroit des lignes tracées sur la bande.
- g) On installe le barillet sur les supports (21) et on le met en engrenage avec le disque de l'axe de la roue du flotteur et avec le centre mobile. Lors de l'accouplement du barillet avec le disque de l'axe de la roue du flotteur, on pose d'abord le barillet sur la saillie du disque (20) et ensuite, en le tournant autour de l'axe, on le fait engrener avec la cheville (22)
- h) Après la mise du barillet avec la bande en position de travail, par la rotation douce du cylindre de remontoir du mécanisme d'horlogerie, on l'enroule de la corde de la commande par poids et on monte le poids.

Avec ceci l'horloge sera remontée et prête au fonctionnement postérieur. Il faut lever le poids de façon que - à sa plus haute position - le tronçon de la corde, sortant par en dessous du support de l'appareil ne soit pas moins de 5 à 10 cm. Dans le cas où, lors du remontage du mécanisme d'horlogerie, le chariot avec la plume butera à la console droite des guides ou n'arrivera pas jusqu'à la division exigée de la bande, alors il faut desserrer la vis - la fixant à la corde - déplacer le chariot le long de la corde et fixer par la même vis dans la position nécessaire.

- i) On abaisse la console de la plume, on fixe la plume en position de fonctionnement et, si nécessaire, on y ajoute de l'encre sans en déborder.
- j) Ensuite, de manière analogue au point "a" de ce chapitre, on fait sur la bande de l'appareil une marque du temps du début de l'enregistrement. On attend après cela un certain temps (5 min.) et, en s'assurant que la plume écrit, on ferme le couvercle de l'appareil. En cas où à l'appareil est joint un barillet de rechange (en cas d'une commande spéciale), alors les travaux selon les points "d", "E" et "F" de ce chapitre sont exécutés dans l'atelier de la station, ce qui présente plus de commodité.

19. L'appareil enregistreur du niveau "Valdai", le remplacement des bandes et le remontage du mécanisme d'horlogerie étant effectué toutes les 24 heures, est prévu pour un fonctionnement durable et continu. Périodiquement, en cas de nécessité l'appareil doit subir un examen, un nettoyage, un réglage et des réparations. Il faut veiller au fonctionnement du mécanisme d'horlogerie. Sur le couvercle du boîtier du mécanisme d'horlogerie est fixée la tête de remontoir du mécanisme d'horlogerie. Du côté droit de la tête de remontoir est sorti le levier de la mise en marche et de l'arrêt du mécanisme d'horlogerie. Le réglage du mécanisme d'horlogerie doit être effectué, si sa correction dépasse ± 5 min. par 24 heures (avec le barillet de petit diamètre, passé sur le mécanisme d'horlogerie) et ± 3 min. par heures (avec le barillet du plus grand diamètre).

En cas où la plume trace un trait trop gros ou entrecoupé, il faut l'enlever et remplacer par une plume de rechange jointe à l'appareil enregistreur, ou la plume enlevée retourner à la station, laver et, à la prochaine visite de l'appareil enregistreur la tenir en qualité de plume de réserve.

Détanchéité du flotteur doit être vérifiée une fois par mois. La vérification s'effectue lors du remplacement de la bande de l'appareil en secouant le flotteur pour définir la présence de l'eau dans le flotteur. En cas de présence de l'eau dans le flotteur il faut la mettre en réparation.

20. Les réparations qui peuvent être effectuées sur place de l'installation de l'appareil sont les suivantes:

a) Le remplacement de la corde en acier de la commande par poids - par une neuve. Pour le remplacement de la corde (fig.2) on desserre la vis de la tête de remontoir et on enlève le barillet (6). La veille corde est enlevée, et la neuve est introduite dans l'orifice se trouvant à la circonférence du barillet en haut, à l'endroit où commence le filetage. Le bout de la nouvelle corde est fixé par la vis dans le plan supérieur du barillet.

b) La brasure du flotteur de l'appareil enregistreur ou le remplacement de celui-ci par un neuf.

c) Le remplacement du câble du système à flotteur par un nouveau.

d) Le remplacement et la réparation des plumes.

La réparation du mécanisme d'horlogerie, le remplacement des paliers des axes de la roue du flotteur, la réparation des axes, le remplacement ou la réparation des pièces du boîtier, du barillet ou du chariot - doivent être effectués dans les ateliers de réparation.

VI DELAI DE GARANTIE

21. L'usine-productrice garantit le bon fonctionnement de l'appareil durant 1 an.

La garantie est valable seulement à condition d'observation des règles de garde et d'exploitation de l'appareil.

VII EMBALLAGE, GARDE ET TRANSPORT

22. Les appareils enregistreurs du niveau de l'eau "Valdai" doivent être gardés dans un local sec aéré, à l'absence des vapeurs des acides ou d'autres produits caustiques volatils peuvent provoquer une corrosion.

23. Pour le transport, l'appareil et, séparément,

les objets du complètement doivent être enveloppés dans du papier imprégné contre l'humidité, emballés dans une caisse d'emballage et logés dans la planure sèche, afin d'éviter les déplacements et les heurts à l'intérieur de la caisse.

24. Le transport est admis par tous modes de transport.